

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION
DES DECHETS**

- SMITRED OUEST D'ARMOR -

Les membres du **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS DU SMITRED Ouest d'Armor**, légalement convoqués le 15 Janvier 2026 se sont réunis en Assemblée Générale, le mercredi 28 janvier 2026 à 17 heures, sur le site « VALORYS » au Quelven à PLUZUNET, sous la présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président du SMITRED Ouest d'Armor.

Nombre de membres titulaires en exercice : 74

Nombre de membres présents : 39

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pierre SALLIOU.

ETAIENT PRESENTS : Les délégués des Collectivités.

DELEGUES DU SMITRED

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : Mme Cécile BOETÉ, M. François LE MARREC, M. Pierre SALLIOU, M. Sylvain GIRONDEAU, M. Jacki MONBEL, M. Franc TANGUY, M. Michel LE CALVEZ, M. Yvon LE BIANIC, M. Jean-Paul LE CALVEZ, Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Mme Inès GONSE, M. Pascal MONCOUQUT, M. Jean-Jacques LE BLOAS, M. Claude LE GUYADER, M. Gildas CONNAN, M. Hervé LE BRIS, M. Yves LE MEUR, M. Alain LACHIVER, M. Serge RICHARD.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : M. Éric ROBERT, M. François PRIGENT, M. André COENT, M. Olivier HOUZET, M. Serge HENRY, M. Romuald COCADIN, M. Gildas NICOLAS, M. Michel EVEN, M. Jacques MAINAGE, M. Yannick TERRIEN, M. Jean-Yves LE CORRE, M. Gérard QUILLIN, M. Bertrand HUONNIC, M. Yves LE ROLLAND, M. Renaud MERLE, Mme Cécile AURIAC, Mme Patricia LE GUEZIEC, M. Pierre MACE, Mme Sylvie VIENNET, M. Jean-Max MARTIN.

ASSISTAIENT :

Mme Julie LE BIZEC, *Guingamp-Paimpol Agglomération* - Mme Sandrine ROUX, *Lannion-Trégor Communauté* - M. Dominique BARDINI, *SMITRED Ouest d'Armor* - Mme Morgane DEBLANGY, *SMITRED Ouest d'Armor* - M. Yann LACHIVER, *SMITRED Ouest d'Armor* - M. Rémi HENRIONNET, *SMITRED Ouest d'Armor* - Mme Valérie TROADEC, *SMITRED Ouest d'Armor* - Mme Magalie QUELENN, *SMITRED Ouest d'Armor*.

ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-Louis THOMAS, Conseillère aux Décideurs Locaux - Trésorerie Principale de Lannion.

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : M. Vincent LE MEAUX, M. Vincent CLECH, M. Daniel LE MEUR, M. Yannick ECHEVEST, M. Claude LOZAC'H, M. Yannick CARMIGNAC, Mme Jeannick CALVEZ, M. Patrick LE GUILLOU, M. Patrick MORCET, Mme Peggy CORBEL, M. Yannick DUBOURG, Mme Claudine GUILLOU, M. Christian PRIGENT, Mme Dominique LE GOUX.

M. Mickaël THOMAS, *Guingamp-Paimpol Agglomération.*

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : M. Gervais EGAULT, M. Joël LE JEUNE, Mme Rosine DANGUY-DES-DESERTS, M. Paul LE BIHAN, M. Pierre HUONNIC, M. Yann KERGOAT, M. Henri BODIOU, M. Yvon LE SEGUILLON, Mme Anne-Françoise PIEDALLU, M. Sylvain CAMUS, M. Hervé DELISLE, M. Xavier MERCIER, M. Pierre TERRIEN, M. Laurent RANNOU, M. Xavier MARTIN, M. Jean-Yves CAVAN, Mme Audrey LE HUEROU, M. Jacques ROBIN, M. Maurice OFFRET, M. Rémi LE GOFF, M. Yannick QUEGUINER, M. Christian LE ROI, M. Noël LE CORRE, M. Philippe FRAVAL.

Ile de Bréhat : M. Olivier CARRE.

En ouverture de séance, le Président présente les excuses des membres absents et remercie les membres présents.

I - DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT ET DES DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT

Le Président rappelle les décisions du Bureau Permanent et des délégations au Président du Bureau Permanent du 14 Janvier 2026.

Marchés

Lancement de consultation et conventionnement

- Travaux de VRD pour la mise en conformité du traitement des eaux du site de Plourivo

Attributions

- Valorisation de broyats de bois (transport et traitement)
- Assurances : lot n°2 « Responsabilité civile et risques annexes »

Avenant

- Avenant n°1 : travaux de VRD – plateforme végétaux sur le site de Pluzunet

Conventions / contrats

- Contrat de coopération public – public entre Rennes Métropole et le SMITRED Ouest d'Armor – Avenant n°2
- Convention de coopération SMITRED / KERVAL – Renouvellement

Personnel

- Mise à jour des modalités du Compte Épargne Temps

II - TARIF COMPLÉMENTAIRE 2026

Le Président propose également d'adopter un nouveau tarif concernant la facturation du broyage de bois hors collectivités adhérentes. Le Président précise qu'il s'agit exclusivement d'un broyage de bois matière (hors transport et traitement).

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.
- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour facturer selon ce tarif pour l'année 2026.

HORS COLLECTIVITES ADHERENTES

BOIS MATIERE	
Broyage (hors transport et traitement)	80 € HT/t

III - AMORTISSEMENTS

Le Président propose de définir les durées d'amortissement ci-dessous :

Travaux garde-corps UVE	20 ans
Protection incendie UVE	15 ans
Détection thermographique	15 ans

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.
- **DE FIXER** les durées d'amortissement des biens telles que définies ci-dessus.
- **DE PROCEDER** à l'application des propositions telles que définies ci-dessus à compter de l'exercice 2026

IV - REPRISE D'UNE PROVISION POUR LE TRAITEMENT EXTERNALISE

Le Président rappelle que par délibérations du 9 décembre 2020, du 8 décembre 2021, du 11 décembre 2024, du 26 mars 2025, et du 3 juillet 2025 il avait été constitué une provision de 1 050 000 € pour les risques de traitement externes de déchets notamment dans le cadre de l'arrêt décennal prévu en mai-juin 2026.

Le Président indique qu'afin de faire face au risque de traitement externe durant l'arrêt décennale, il y a lieu de reprendre la provision constituée pour ce risque.

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'AUTORISER** la reprise de provision constituée pour un montant de 1 050 000 € à l'article 7815.

V – REPRISE PARTIELLE D'UNE PROVISION COMPTE EPARGNE TEMPS

Le Président rappelle que par délibérations du 29 Mars 2017, du 28 Mars 2018, du 27 mars 2019 et du 26 Février 2020 et du 14 Avril 2021, du 30 mars 2022 et du 5 avril 2023, il avait été décidé de constituer une provision dans le cadre de la mise en place d'un Compte Epargne Temps. Cette provision permet le remplacement des agents en cas d'utilisation du Compte Epargne Temps par les agents.

Le Président précise que la constitution de provision dans le cadre de la mise en place du Compte Epargne temps n'est pas une obligation pour les EPCI et que le montant constitué à ce jour 256 609 € peut-être réduit face au risque concerné.

Le Président propose donc d'effectuer une reprise de provision à hauteur de 150 000 € sur la provision du Compte Epargne Temps.

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'AUTORISER** la reprise partielle de la provision pour un montant de 150 000 € à l'article 7815.

VI – CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE SUR ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS

Le Président précise qu'afin de pallier les difficultés à assurer la collectivité pour les assurances dommages aux biens et dans l'attente de pouvoir contractualiser avec un assureur, il convient de constituer une première provision à hauteur de 150 000 €. Le Président indique qu'actuellement nous sommes dans l'attente d'une proposition acceptable.

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.

- **D'AUTORISER** la constitution d'une première provision pour un montant de 150 000 € à l'article 6815.

VII - VENTES AUX ENCHERES ELECTRONIQUES : CESSIONS DE MATERIELS

Le Président rappelle que la compétence concernant l'aliénation des biens de la collectivité dépend du montant de cession de ceux-ci, à savoir qu'au-delà de 30 000 € il s'agit de la compétence du Comité Syndical.

Le Président précise que les biens suivants ont été mis en vente, avec une date de fin d'enchères au 27 janvier 2026 et ont fait l'objet des offres suivantes :

- Pelle sur pneus TABARELLI : l'offre de **Société GUILLERME FERRAILLE** a été retenue pour un montant de **150 000 € TTC (125 000 € HT)**.
- Véhicule évènementiel : absence d'offre

Pour rappel, le Président indique que cette pelle sur pneus avait été achetée afin de permettre le tri des plastiques et que cette activité a été confiée à des prestataires extérieurs dans la cadre de la REP PMCB.

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la cession de la pelle TABARELLI tel qu'exposé ci-dessus.

VIII - SUBVENTION AVALO

Le Président expose qu'une association "AVALO" regroupant l'ensemble du personnel du SMITRED Ouest d'Armor est en place depuis 2002. Elle a pour vocation d'entretenir entre tous ses membres des liens de camaraderie et d'amitié, de réaliser une action sociale en faveur de ses membres et de leurs familles et d'organiser des activités de loisirs (réunions, excursions, rencontres, etc...).

Le Président propose d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 900 €.

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'ALLOUER** une subvention à l'association « AVALO » d'un montant de 22 900 €.
- **DE MANDATER** le Président et le Receveur du Syndicat, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

IX- BUDGET PRIMITIF 2026

Après rappel des niveaux de vote, le Président donne lecture du projet de Budget Primitif 2026 et de la note synthétique du « budget primitif 2026 ».

Après les précisions et commentaires apportés par le Président,
Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2026 et la note synthétique tels que rapportés et présentés par le Président.

X - COMMUNICATION 2026

Le Président demande à Mme Magalie QUELENN, Responsable Communication, de présenter la communication pour l'année 2026.

Mme Magalie QUELENN, Responsable communication, présente le plan de communication du SMITRED Ouest d'Armor pour l'année 2026.

Orientations Stratégiques et Objectifs



01 - Filière DASRI

Renforcer la communication sur les DASRI auprès des professionnels et du grand public



02 - Qualité du Tri

Améliorer la qualité du tri sur tous les flux et réduire le taux de refus



03 - Nouveaux Élus

Accompagner l'intégration des nouveaux élus et assurer leur compréhension des enjeux



04 - Plateformes Végétaux

Promouvoir les plateformes de dépôts des végétaux auprès des professionnels

Axe 1 : Renforcer la communication sur la filière DASRI



Campagne "DASRI bien triés"

Conception et diffusion de guides destinés aux professionnels et d'affiches pour les cabinets médicaux, d'infirmiers-ières, des professionnels de santé.



Supports pour les usagers

Réalisation d'un sticker A5 pour les conteneurs collectifs.



Actions de terrain

Organisation d'interventions dans les établissements de santé et de formations pour les élus et agents intercommunaux sur les risques sanitaires liés aux erreurs de tri.

Axe 2 : Améliorer la qualité du tri sur tous les flux



Campagne "Zéro erreur de tri "

Déploiement d'une communication multicanal (affichage, presse, digital) sur les erreurs fréquentes : textiles sanitaires, déchets de soins, verre et textiles.



Rédaction d'articles spécifiques

Articles pour le journal annuel Valorys sur la qualité du tri
Articles clefs en main pour les mairies
Focus sur les erreurs de tri et le réemploi des textiles.



Diffusion des nouvelles consignes de tri

Mise à jour des affiches, autocollants et guides incluant le compostage.



Sensibilisation ciblée

Déploiement de kits "immeubles propres" pour l'habitat collectif.

Axe 3 : Accompagner l'intégration de nouveaux élus



Création d'un kit nouveaux élus 2026

Guide enrichi : compétences, filières, chiffres clés, enjeux 2026-2030.
Fiches thématiques : compostage, filière DASRI, PCI du four, équipements.
Vidéo de présentation "Le SMITRED en 12 minutes".



Parcours d'intégration

Journée "Immersion élus" dans les équipements remise du guide élus.
Sessions thématiques : Tri et filières, Végétaux et compostage, Filière DASRI, Visites...

Axe 4 : Promouvoir les plateformes de dépôts des végétaux auprès des professionnels



Campagne "Pro Végétaux 2026"

Plaquettes spécifiques professionnels (paysagistes, entreprises, communes).



Amélioration de la qualité des végétaux

Communication ciblée sur les indésirables : terre, sacs plastiques, gravats par une signalétique adaptée sur les plateformes



Relations professionnelles

Rencontres annuelles "Professionnels des végétaux" sur site (atelier + visite).

Autres axes



Renforcement communication digitale

Mise à jour du site Internet (2026)

Pages dédiées : DASRI, élus, professionnels, végétaux... Espace ressources téléchargeables.

Réseaux sociaux

Calendrier annuel thématique : 1 mois = 1 filière.

XI - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 50.

